COMITÉ DE DIRECTION

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL
10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie
BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60
Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV185 CD19

PV téléphonique de réunion de Bureau du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football

05 avril 2023

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mme BRUNET Florence, MM. AMARAL Dominique, SABATIER Patrick, TRINQUESSE Jean Louis

Début de séance à : 19h00

Mme. BRUNET est désignée secrétaire de séance

Carnet de Famille

Le Bureau du Comité de Direction adresse ses sincères condoléances à la famille de Serge DUPERRY, ancien dirigeant du club de Migennes.

Le Bureau du Comité de Direction adresse ses sincères félicitations à Adelino DAS NEVES, pour la naissance de son deuxième petit fils.
Le Bureau du Comité de Direction adresse ses sincères félicitations à Aïssatou BARRY, pour la naissance de son fils.

Le Bureau du Comité adresse ses vœux de prompt et complet rétablissement à Bernard ELLUL

Remerciements

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

1. Communication du Président

a) Festival U13

Suite au mail du club d'HERY en date du 17 mars 2023 déclarant forfait au festival U13 du samedi 1er avril, la commission technique a acté le vendredi 24 mars (PV 172 Tech 18) le remplacement de l'équipe U13 d'HERY par celle du club de CHABLIS.

Le 28 mars 2023, le club d'HERY renvoie un mail pour informer le District que, finalement, leur équipe sera présente lors du festival U13.

La commission technique ne pouvait accepter cette présence ayant déjà acté en date du 24 mars le remplacement de l'équipe du club d'HERY par celle de CHABLIS.

Le Bureau du Comité de Direction regrette la décision inédite d'un club déclarant forfait au Festival U13 et confirme l'application de l'amende 6.11 (30 €)

b) Bons d'aide aux déplacements

Le Président informe que les clubs ont bénéficié de bons d'aide aux déplacements, sous la forme de cartes prépayées d'une valeur de 50 € chacune, qui ont été distribuées par la FFF par voie postale, accompagnées d'un courrier d'information, à l'adresse officielle du club en octobre dernier.

Certains clubs n'ont toujours pas utilisé ces bons.
Ils ont reçu à nouveau un mail de la FFF en date du 24 mars leur rappelant la date de validité jusqu'au 30/06/2023.

Le Président demande à la Secrétaire Générale de prendre attache avec les clubs concernés pour s'assurer de l'utilisation de ces bons.

c) Activité des clubs

La Secrétaire Générale donne à l'ensemble du Bureau du Comité de Direction les informations relatives aux clubs :

- Proposition de la mise en inactivité des clubs d'A. Français Migrants Avallonnais et O. Martinot ST Martin du TERTRE après deux saisons de non-activité.

Le Bureau du Comité de Direction approuve à l'unanimité et transmet à la Ligue les informations relatives à cette radiation.

d) Nomination des arbitres

Le Bureau du Comité de Direction nomme les arbitres ci-dessous, ayant satisfaits aux obligations (parties théorique et pratique)

FIA octobre – novembre 2022

- AYDOGDU PIETRE Tom — club d'Aillant
- BRANCHEREAU Noah — club d'Avallon FCO
- SUCHORSKI Landry — club de l'AJ Auxerre

FIA janvier 2023

- CARROUE Gabriel — club du Stade Auxerrois
- CHAUDRON Rayan — club de Neuvy-Sautour
- CRETEUR Charles — club de Sens FC
- GUIOLARD Michel — club de Pont Sur Yonne
- PETRYSZYN Romain — club de Magny
- PISSON Benoît — club d'Aillant
- TACHE Gabriel — club de Magny

Il est demandé aux clubs d'établir ces licences arbitres sans délai et à la CDA de poursuivre ses observations dans le cadre de la validation de la pratique.

2. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

Amendes

Mail du club de VINNEUF ESVC : à la vue des éléments fournis par le club en date du 9 mars dernier, le Bureau du Comité de Direction annule l'amende infligée (relative au non-envoi des feuilles de plateaux du 12/11/2022, annexe 1 PV du Comité de Direction du 22/12/2022 et du PV du bureau du Comité de Direction du 01/02/2023) et demande au secrétariat en charge de la comptabilité de créditer le compte de Vinneuf ESCV de la somme de 80 € (2x40€).

3. Informations / Questions Diverses

Règlements généraux FFF

Une demande de modification des RG FFF est en cours pour proposition à la prochaine Assemblée Générale de la FFF. Elle concerne la possibilité pour un jeune qui à 5 ans au cours de la saison, de prendre une licence dès sa date d'anniversaire (et ne pas être bloqué s'il a ses 5 ans sur la 2ème partie de saison sportive, à partir du 1er janvier, comme c'est le cas actuellement).

2 choix possibles :

- Choix n°1 : Etendre l'année de naissance de la catégorie U6 au 4 premiers mois de n+1 (fin des prises de licences au 30 Avril)

- Choix n°2 : Créer la catégorie U5 dans ce cas la pratique en plateaux U7 concernerait les U5 – U6 – U7

FMI

Florence BRUNET présente un tutoriel à destination des clubs concernant les « bugs » de la FMI. Le Bureau du Comité de Direction la félicite pour ce travail et lui demande de renvoyer ce document à l'ensemble des clubs .

Prochaine réunion du Comité de Direction

Jeudi 27 Avril 2023 à 19 heures

Séance levée à 20h00

Le Président du District de l'Yonne de Football	**La Secrétaire de séance**
Christophe CAILLIET	Florence Brunet